

## Affaire Roukia: début d'un procès hors normes



Ce lundi débute le procès de l'affaire Roukia, du prénom de cette jeune femme retrouvée morte après avoir consommée de la drogue en janvier 2011. Quatre voire cinq jours d'audience sont prévus pour un procès qui devra fixer la limite de la responsabilité de membres des services de police qui ont eu la drogue en main.

Page 2

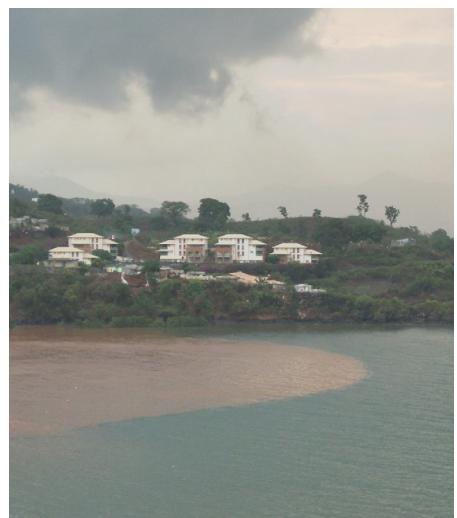
### Education

«Le collège nous appartient»: les parents de Doujani prêts à jouer un rôle actif dans l'établissement



### Environnement

La terre, un danger pour la mer



Votre portail captif par

 **Alter 6.com**  
Alternative System

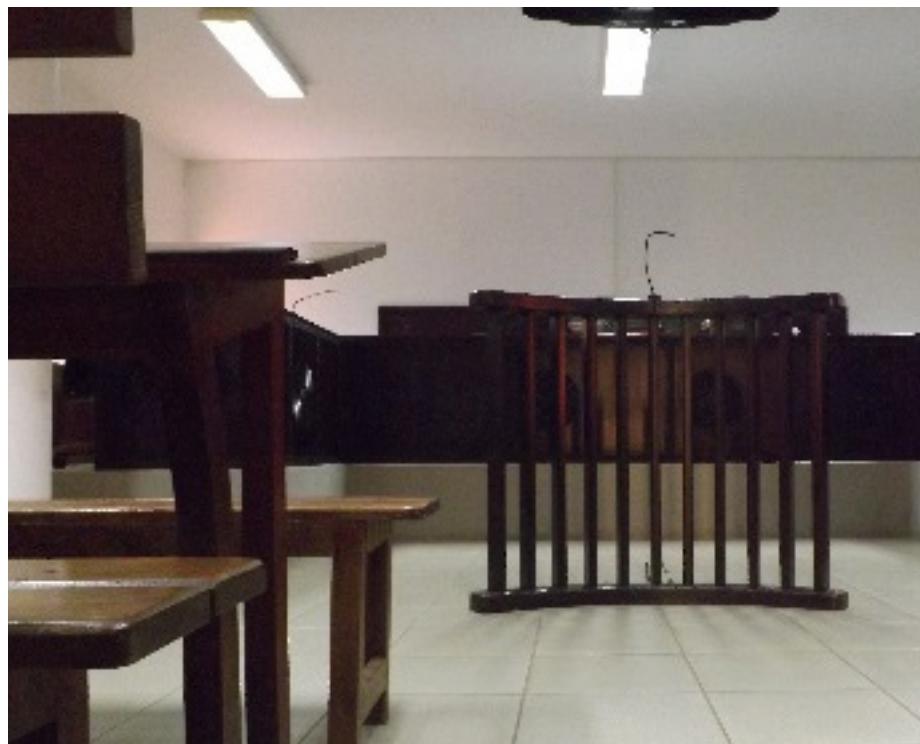
**Alter 6.com**  
Alternative System



Votre partenaire  
informatique  
à Mayotte

**Justice**

# Affaire Roukia: début d'un procès hors normes



**Ce lundi débute le procès de l'affaire Roukia, du prénom de cette jeune femme retrouvée morte après avoir consommée de la drogue en janvier 2011. Quatre voire cinq jours d'audience sont prévus pour un procès qui devra fixer la limite de la responsabilité de membres des services de police qui ont eu la drogue en main.**

Sept prévenus, 3 témoins assistés, 12 parties civiles ... Le procès de l'affaire Roukia qui débute ce lundi est d'une ampleur peu commune à Mayotte. Elle devrait durer une bonne partie de la semaine devant le tribunal correctionnel de Mamoudzou. Présidée par Laurent Sabatier, l'instruction débute ce lundi à 14 heures. Deux jours devraient être nécessaires pour que la cour aborde les moindres détails de

cette affaire, suivis de deux autres journées consacrées au réquisitoire du procureur Joël Garrigue et des plaidoiries des avocats. Le jugement sera naturellement mis en délibéré, nous ne connaîtrons pas le sort des différents protagonistes cette semaine.

Le JDM vous avait présenté l'histoire en détail voici un mois (voir l'article en cliquant ici) pour vous permettre de vous y retrouver. Car depuis janvier 2011, les rebondissements ont été nombreux dans une affaire qui est le prélude à un autre grand procès, attendu l'an prochain, celui dit «du GIR», du nom du «groupe d'intervention régional» par où la drogue a transité.

## Roukia Soundi, 18 ans

Roukia n'a pas seulement un pré-

nom. La jeune femme s'appelle Roukia Soundi. Originaire des Comores, elle habitait à Mtsapéré avant sa disparition tragique. Son corps a été découvert sur une plage à Trévani, le 15 janvier 2011. L'autopsie conclut alors à un décès «consécutif à une intoxication aiguë» liée à de l'héroïne.

Sa dépouille aurait été transportée sur cette plage par un homme avec lequel elle entretenait une relation. Coiffeur de profession, Mathias Belmer, 40 ans, aurait passé le soir du 12 janvier avec elle, une soirée au cours de laquelle ils auraient consommé... de la cocaïne. Il se serait procuré ces 2 grammes chez son fournisseur habituel, sur la demande d'un ami, Vincent Hoareau. Au matin, Roukia Soundi est morte.

Si le tribunal sera attentif aux détails concernant l'achat de la drogue, il attendra aussi des explications sur l'absence de déclaration du décès. Car Matthias Belmer avait l'intention de faire disparaître le corps. Pour arriver à ses fins, il demande l'aide de patronne, Frédérique Blondel, qui l'aurait aidé à déplacer la dépouille qu'il aurait déposé sur la plage.

## Cocaïne ou héroïne?

Aux enquêteurs, Mathias Belmer a fait part de ses doutes sur la drogue. Il déclare que la cocaïne «était probablement de l'héroïne».

Ici commence une autre histoire, celle de cette drogue et de sa nature: cocaïne ou héroïne? Les personnes mises en cause dans la vente de cette drogue à Mathias Belmer sont Saïd Hamada Mzé,

son fournisseur habituel, et Daniel Mohamed, qui lui aurait vendu effectivement la poudre.

Les deux déclarent rapidement aux enquêteurs qu'ils sont des informateurs du GIR. Ils apportent leur concours dans des enquêtes sur les réseaux de stupéfiants à Mayotte. Et précisément, ce sachet de 2 grammes aurait transité par le GIR. Le tribunal devra donc se pencher sur les procédures mises en œuvre autour de ce sachet.

### Dans une enveloppe sur un bureau

Daniel Mohamed aurait récupéré le sachet de 2 grammes auprès d'un vendeur potentiel de cocaïne. Il aurait obtenu l'accord d'un brigadier de police affecté au GIR, Jérémie Bouclet. Le sachet est apporté au GIR où l'adjudant Ludovic Boulain le teste et conclut sur une présence de cocaïne.

Jérémie Bouclet rend compte de cette information à son chef de service, le capitaine Gérard Gauthier. Après le départ en vacances de Jérémie Bouclet, le sachet, placé dans une enveloppe, serait resté sur son bureau. Il sera rendu à Daniel Mohamed quelques jours plus tard avec ses 2 grammes de «cocaïne» par un des membres de l'unité, Daniel Papa.

Et c'est cette enveloppe et son produit qui sera écoulé auprès de Mathias Belmer et qui causera peut-être la mort de la jeune Roukia.

### Quelles responsabilités pénales?

Ce procès sonne comme l'heure de vérité après une très longue, trop longue instruction, pour chacun des protagonistes. Mais il sera également important d'un point de vue juridique. Car pour les anciens membres du GIR, le tribunal devra trancher sur la question de leur culpabilité pour «homicide involontaire». Autrement dit, jusqu'où remonte la responsabilité dans ce drame? Le fait qu'un sachet de drogue, qui transite par un bureau de police, et qui est ensuite écoulé sur le marché, peut-il entraîner une responsabilité pénale des forces de l'ordre? Le tribunal devra le dire. A partir de ce lundi à 14 heures, seront donc appelés à s'expliquer à la barre:

Mathias Belmer, coiffeur, placé sous contrôle judiciaire. Il est poursuivi pour homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence, transport non autorisé de stupéfiants, destruction de document ou objet concernant un crime ou un délit pour faire obstacle à la manifestation de la vérité.

Frédérique Blondel, placée sous contrôle judiciaire. Poursuivie pour recel du cadavre d'une personne victime d'homicide ou de violences entraînant la mort sans intention de la donner, destruction de document ou objet concernant un crime ou un délit pour faire obstacle à la manifestation de la vérité.

Daniel Mohamed, placé sous contrôle judiciaire. Poursuivi pour transport non autorisé de stupéfiants, homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

curité ou de prudence.

**Saïd Ahamada Mze**, placé sous contrôle judiciaire. Poursuivi pour transport non autorisé de stupéfiants, homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

**Vincent Hoareau**, libre. Poursuivi pour transport non autorisé de stupéfiants, homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

**Daniel Papa**, gendarme, placé sous contrôle judiciaire. Poursuivi pour transport non autorisé de stupéfiants, homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

**Jérémie Bouclet**, fonctionnaire de police, sous contrôle judiciaire. Poursuivi pour transport non autorisé de stupéfiants, importation non autorisée de stupéfiants, trafic, homicide involontaire par violation manifestement délibérée d'une obligation de sécurité ou de prudence.

Les témoins assistés sont Gérard Gauthier, Daniel Abdou, Ludovic Boulain.

RR



## Education

# «Le collège nous appartient»: les parents de Doujani prêts à jouer un rôle actif dans l'établissement



*Jean Michel Baudoin, le principal du collège, Attoumane Chamouine, le représentant des parents d'élèves et Nathalie Costantini la vice-recteur*

**La vice-recteur Nathalie Costantini et le principal du collège de Doujani Jean-Michel Baudoin, proposent aux parents d'investir le collège. Une présence pour surveiller des études et ramener du respect et de la sérénité.**

La réunion avait été programmée avant les attentats du 13 novembre. Et de fait, s'il a été question d'apprentissage de la tolérance aux enfants, c'est le thème initialement choisi qui a occupé l'essentiel de la rencontre de ce samedi. La vice-recteur Nathalie Costantini, le principal Jean-Michel Baudoin et les parents d'élèves du collège de Doujani se retrouvaient après les débordements impliquant des enfants du village

lors du mouvement social il y a 10 jours. Il s'agissait aussi de tenter d'impliquer une nouvelle fois les parents alors que l'établissement est la cible de très nombreuses intrusions depuis le début de l'année scolaire.

La situation était la même l'an dernier. Le nouveau bâtiment à peine mis en service, les vidéoprojecteurs et autres matériels pédagogiques étaient alors régulièrement pillés et les portes forcées. A l'époque, les responsables de l'établissement avait fait appel aux cadis et aux imams pour lancer un appel à la responsabilité lors des prières. Et la situation s'était rapidement apaisée. Mais cette année, face aux vols répétés de matériels

informatiques et aux dégradations, le principal, son adjointe, une partie des CPE fraîchement arrivés sont un peu désarmés. Lorsque les équipes changent dans l'éducation nationale, les transmissions se font manifestement très mal.

L'équipe éducative tentait donc de reprendre la main, avec une proposition majeure : que les parents investissent l'établissement. «Nous avons besoin de vous», leur a dit sans détour le principal, rappelant qu'à chaque fois que des adultes du village sont présents, la sérénité est de retour dans les salles de classe.

### «Venez nous aidez»

La vice-recteur a présenté en détail ce projet à multiples facettes. Il s'agit d'abord que les parents s'approprient l'établissement. «Tout ce qui a été construit ici, ça peut être à votre disposition. Je suis prête à tout vous mettre à disposition, si vous souhaitez une salle, où si vous voulez travailler sur les ordinateurs», a-t-elle indiqué. Le pari est que les parents, présents dans l'établissement pour des motifs autres que les enjeux scolaires, montrent la voie du respect, du matériel comme des autres, aux plus jeunes.

L'idée est aussi de les associer plus étroitement aux temps scolaires. Si des adultes assistent déjà à certains cours, il s'agirait de systématiser leur présence avec un objectif : que les collégiens restent dans l'établissement toute la journée, même entre deux heures de cours.

«Si on veut que les élèves restent dans le collège, il faut que vous veniez nous aider. Avec vous, ils pourront travailler dans les salles qui seront libres à ce moment-là», expliquait la vice-recteur. Il s'agit donc de mobiliser des parents pour surveiller des temps d'études pour que les enfants restent en sécurité dans l'établissement... et qu'ils n'aient pas, non plus, la tentation de quelques dérives à l'extérieur.

### L'autorité des pères, une nécessité

Les bonnes volontés sont appelées à se signaler auprès du chef d'établissement et elles devraient être nombreuses, si on en croit le passé du collège –un des premiers à avoir structuré une association de parents d'élèves active à Mayotte mais aussi les réactions dans l'assistance. Comme ce père qui a expliqué aux autres parents qu'il a prévenu son fils, entré en 6e, qu'il devait être sage et écouter... «Je ne veux pas être convoqué parce que tu aurais faits des bêtises», lui a-t-il dit fermement.

Un autre proposait d'accompagner les collégiens comme on fait avec les petits qui vont en maternelle. Il indiquait s'être rendu dans l'établissement pour participer à la minute de silence en hommage aux victimes des attentats. «Le collège nous appartient! Venons!»

### Entraide entre les parents

«Si nos enfants n'apprennent pas, on est morts! Quel avenir

on aura? Il faut qu'on s'entraide, pour se donner des idées, chercher le meilleur», a indiqué une mère.

«Quand les parents prennent toute leur place, c'est beaucoup plus facile de régler tous les problèmes», ajoutait le principal. L'expérience méritera d'être suivie attentivement pour ensuite, si elle est concluante, être étendue.

Enfin, un trait d'union avec l'année précédente. Ce dimanche soir, la mosquée de Doujani annonce une prière spéciale, à 19h30, pour la sécurité de façon générale, aussi bien dans les campagnes, les villes et aux abords du collège. Un signe supplémentaire que la société commence à se mobiliser.

RR

Le Journal de Mayotte  
[www.lejournaldemayotte.com](http://www.lejournaldemayotte.com)

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314  
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :  
 07.85.05.96.59.

### Après les attentats

#### Le préfet Seymour Morsy a rencontré les responsables des cultes de Mayotte

Les représentants de l'ensemble des cultes présents à Mayotte se sont retrouvés à l'invitation du préfet Seymour Morsy ce samedi en préfecture. Ils ont pu échanger sur le ressenti de la population après les attentats du 13 novembre 2015 et sur les éventuelles mesures à prendre.

La préfecture indique dans un communiqué que «tous ont condamné unanimement ces actes odieux et ont fait part de la vive émotion qu'a ressenti leur communauté à l'annonce de ce drame et des demandes qui en ont découlé.

Ensemble, ils se sont accordés sur la nécessité de travailler de façon encore plus solidaire afin de mieux accompagner le territoire et prévenir toute dérive.»

Comme «une constante du territoire et qui fait honneur à la République», le préfet a salué l'implication des responsables religieux dans une volonté sincère de maintenir le «bien vivre ensemble» dans notre département.

Face inquiétudes liées au radicalisme, les religieux ont proposé de «mener des actions conjointes avec les associations qui œuvrent déjà au profit de la jeunesse de Mayotte».

Alors que Mayotte, comme l'ensemble de l'Outre-mer, a été intégrée dans le dispositif d'état d'urgence prolongé pour 3 mois, le Préfet a indiqué que la surveillance des lieux de cultes était d'ores et déjà renforcée. Il a également souhaité que des «référents police ou gendarmerie» soit désigné au sein de chaque culte pour permettre un dialogue entre les forces de sécurité et les autorités religieuses.

## Environnement

# La terre, un danger pour la mer



*La population exprimait son ras le bol de cette terre qui pollue les réserves d'eau*

**La terre de notre île n'en finit plus de dégringoler dans les rivières et le lagon. Erosion naturelle mais surtout humaine, elle s'écoule sans retenue des flancs de cette île volcanique. On en connaît les causes, qui seront reprises dans le projet LESELAM encours d'élaboration en concertation avec la population. Les habitants de Tsingoni étaient invités à en débattre ce samedi.**

A chaque grosse pluie, notre belle eau bleue du lagon vire au brun, sous l'effet des sédiments et alluvions qui s'y déversent en masse. On en connaît les raisons, mais sans parvenir à agir réellement : le brûlis pour pratiquer les cultures sauvages, qui élimine les arbres fixateurs, et la terre prélevée lors des constructions, le plus souvent en habitat illégal.

La gendarmerie et la brigade nature pratiquent des opérations charbon-

nage, mais pas assez fréquentes. Quant à l'habitat illégal, il revient aux maires d'agir, ce qu'ils ne font pas pour diverses raisons.

La DEAL, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, a donc commandé au Bureau de Recherches géologiques et minières (BRGM) une étude sur l'érosion des sols à Mayotte pour quantifier le phénomène, le localiser et proposer des solutions. Est né le projet LESELAM, pour Lutte contre l'Erosion des Sols et l'Envaselement du Lagon à Mayotte, en partenariat avec la Cirad, la CAPAM, les Naturalistes, l'IRSTEA, et sous financement européen FEADER.

**« On fait des réunions comme celle-là, mais ça ne va pas plus loin »**

« Nous en sommes à la phase de diagnostic. Nous mesurons l'érosion

des deux Bassins versants, celui de Mstamboro et celui de Dzoumogné, sur les trois zones, forestières, urbaine et agricole », indique Sarah Mosnier, chargée de communication pour les Naturalistes, depuis la MJC de Tsingoni où se tenait une réunion publique. Elle invitait les habitants de la commune à échanger sur les impacts, les problèmes et les causes de l'érosion mais aussi sur les moyens à mettre en œuvre dans le village de Tsingoni. L'objectif est de déterminer laquelle de ces trois zones, impacte de plus le lagon.

Une habitante prend la parole en shimaoré, un peu énervée, traduit par son voisin : « c'est l'interaction entre ces trois causes, déforestation, construction urbaines et cultures sauvages agricoles, qui abiment les sols et provoquent l'érosion. Le réservoir d'eau que je garde pour la saison sèche a été rempli de terre la saison précédente. Les autorités sont parfaitement au courant de ce déboisement dans la commune de Tsingoni, on fait des réunions comme celle-là, mais ça ne va pas plus loin. Est-ce que cette fois-ci cela va changer ?! », interpelle-t-elle Bastien Colas, envoyé par le BRGM Montpellier pour étudier cette érosion en zone urbaine.

## Prise de conscience de la population

Une intervention frappée au coin du bon sens qui rappelle qu'à chaque problème son Plan, alors même que les solutions sont connues. Sarah Mosnier relève notre remarque : « c'est vrai, nous connaissons les actions de remédiation à mettre en place, mais il faut une démarche participative et concrète pour que la population prenne

conscience des causes de l'érosion pour qu'elles ne se répètent plus. » Pour cela, la population doit répondre en plus grand nombre que la dizaine d'habitants présents à Tsingoni.

Bastien Colas prendra comme exemple la détériorations liée aux constructions : « pourquoi la terre dégagée pour aplanir un terrain reste-t-elle stockée en tas, prête à dégringoler à flanc de pente lors des premières pluies ? »

Ainsi des ateliers sont programmés dans un deuxième temps avec les acteurs des trois zones concernées, forestières, agricoles et urbaines, « pour trouver des solutions concrètes ».

La semaine prochaine, ce sera le tour des habitants de Mtsamboro et Dzoumogné d'échanger autour de ces problématiques.

Anne Perzo-Lafond

# LE JDM



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

## Administration

# Permis de conduire: Toujours deux sans trois, en préfecture



**Le parcours du combattant d'une jeune femme qui a tenté de refaire faire son permis de conduire volé, à Mayotte... L'opération intrépide met à jour quelques dysfonctionnements en préfecture. Une seule morale: «patience et longueur de temps font plus que force ni que rage». Mais cela va mieux en le rapportant malgré tout...**

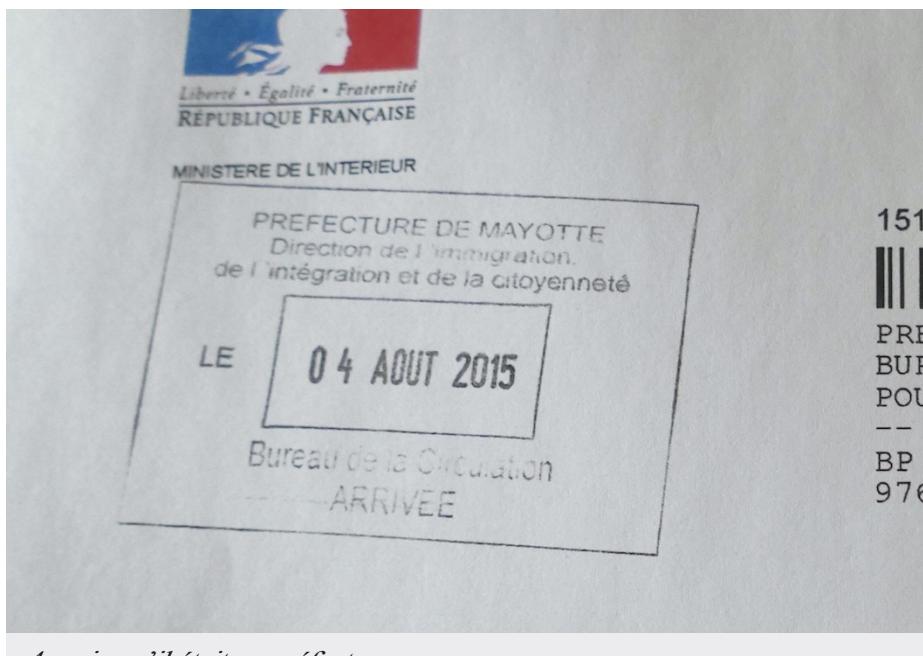
«Vous avez de la chance!» Farida n'en croit pas ses oreilles en entendant cette exclamation. Pas du tout parce que, victime d'un vol à l'arrachée en début d'année, avec son sac à main ce sont tous ses papiers qui sont partis vers d'autres cieux. Mais pour le parcours du combattant qu'elle a du vaincre, sur la seule pièce du permis de conduire. Elle se rend donc en préfecture où l'attend un couloir exigu à une entrée, destiné à la fois aux demandes de cartes grises et de permis de conduire. Ça tombe bien, elle doit refaire les deux. Elle interroge...

«Non, malgré le compteur de tickets qui s'affiche en rouge, aucun numéro n'est délivré». Pas de problème, elle est la dernière arrivée.

Personne au guichet destiné à l'accueil et à la distribution des imprimés. Elle attendra donc une heure et demi pour connaître la liste de pièces à fournir. Et revient avec ses timbres fiscaux de 25 euros pour son permis de conduire. Cette fois, c'est la foire d'empoigne entre deux hommes qui se disputent la place. Toujours sous la lumière du compteur de tickets initialisé sur un double zéro. Tout finit par rentrer dans l'ordre, et Farida voit partir son dossier dans les mains d'une guichetière qu'elle aurait souhaité plus accueillante.

«C'est La Poste!»

C'est en rentrant de vacances en mai 2015 qu'elle constatera que son permis était arrivé à La Poste. Mais faute de l'avoir retiré à temps,



4 mois qu'il était en préfecture...

il est reparti vers une destruction assurée, confirmée par les services de l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres sécurisés, qu'elle a joint au téléphone.

Elle retourne donc en préfecture où une heure et demi de queue plus tard, elle apprendra que l'Etat n'est pas mauvais garçon en la matière, puisque seule une photo d'identité suffit pour sa deuxième demande. Là, c'est l'attente d'un récépissé postal qui n'arrivera jamais, «c'est La Poste!» répond-on fataliste en préfecture, où on confirme la très probable destruction de la pièce. Nous sommes au mois d'août 2015. Ayant un stock conséquent de photos d'identité en main, rebelote, pour Farida et, après deux heures d'attente cette fois, une nouvelle demande est formulée, «attention, vérifiez bien dans un mois sur le site de l'ANTS». Clair qu'elle va vérifier.

Un permis au frais dans un tiroir

Surtout que plus d'un mois après, en ce début novembre, toujours pas de récépissé de La Poste. Sur le site de l'ANTS, le curseur reste bloqué sur le chiffre 5: «votre permis

est en préfecture». Craignant qu'il s'envole de nouveau, elle téléphone. Un coup de fil utile, qui révèle dans un premier temps que «non, c'est pas possible, c'est pas chez nous, ça arrive toujours à La Poste».

Après beaucoup d'insistance, on lui déclare qu'il est bien en préfecture. Elle y aura droit de nouveau à une heure d'attente pour obtenir le sésame dernier cri, sécurisé avec puce électronique.

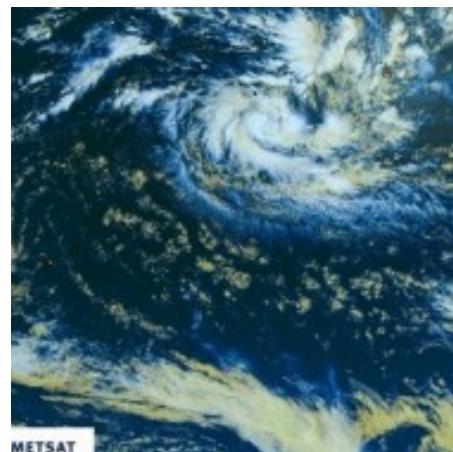
«On peut dire que vous avez de la chance!» s'exclame-t-on, sentant monter son énervement. Impossible de le digérer autrement qu'au stade de l'humour deuxième degré... Surtout qu'après avoir regardé la date figurant sur l'enveloppe, elle manque de s'étouffer: le permis était en préfecture depuis le 4 août, au frais dans un tiroir quand elle lançait une troisième relance tout à fait inutile.

Un permis qu'elle refuse de garder sur elle de peur qu'il soit de nouveau volé, «je vais peut-être l'encadrer», songe-t-elle...

**Anne Perzo-Lafond**

## Météo

La saison cyclonique a officiellement commencé avec une 1ère tempête baptisée Annabelle



Cette fois-ci, la saison cyclonique 2015-2016 a bel et bien débuté. Météo France suit un système dépressionnaire, le premier de cette saison cyclonique, au nord-est des côtes de La Réunion et de Maurice.

Selon les données du CMRS (centre météorologique régional spécialisé, cette perturbation tropicale se trouve à environ 2.000km à l'est-nord-est des Mascareignes. Il se déplaçait vers le sud-ouest à une vitesse de 28km/h vendredi avant de ralentir ce samedi.

«La perturbation tropicale évolue dans un environnement favorable et se devrait continuer de se développer dans les 3 prochains jours», souligne Météo France Réunion. Parvenu au stade de tempête tropicale modérée ce samedi matin, le système a été baptisé Annabelle, premier nom sur la liste des tempêtes de la saison.

Cette tempête tropicale modérée ne représente actuellement aucune menace pour Maurice ou La Réunion.

**Distinction**

# Le Défenseur des Droits récompense le Village d'Eva et la chorale de Mgombani



*Fernand Beyene et Aurélie Arribat du Village d'Eva entourent Jacques Toubon, le défenseur des droits après la remise des prix*

**L'association mahoraise «Le Village d'Eva» reçoit un prix du Défenseur des Droits pour son projet réalisé avec la chorale de Mgombani et l'ASE: »les enfants chantent leurs droits ». Une nouvelle visibilité pour les problèmes liés à l'enfance à Mayotte.**

Il y a tout juste un an, le 20 novembre 2014, le monde célébrait le 25e anniversaire de la convention internationale des droits des enfants. A Mayotte, la place de la République vibrait avec les voix de la chorale de Mgombani dont les jeunes étaient venus chanter leurs droits.

A l'origine de l'initiative, l'association le Village d'Eva, en partenariat avec l'ASE, permettait à Mayotte de s'intégrer aux célébrations mondiales et à ces jeunes et

leur public de découvrir l'ensemble de leurs droits mis en musique.

Cette belle manifestation a attiré l'attention jusqu'à Paris où le défenseur des Droits, Jacques Toubon, a remis le prix spécial d'un large jury aux représentants du Village d'Eva pour ce projet. «C'est évidemment un grand honneur de recevoir ce prix et c'est aussi une nouvelle tribune pour parler de la situation des enfants en général à Mayotte et de leurs droits en particuliers. Les gens commencent enfin à être bien sensibilisés à la situation », se réjouit Aurélie Arribat, la présidente de l'association.

La chorale de Mgombani chantait les droits des enfants le 20 novembre 2014 place de la République à Mamoudzou

Des droit fondamentaux pas toujours appliqués à Mayotte

Le projet «les enfants chantent leurs droits» a été choisi parmi 110 initiatives mises en œuvre sur l'ensemble du territoire national depuis juin 2014 et labellisées par le défenseur. Toutes faisaient la promotion des droits de l'enfant. En plus de la chorale de Mgombani et du Village d'Eva, cinq autres événements ont été récompensés, symboliquement pour la journée internationale des droits des enfants 2015.

C'est ainsi un peu du travail accompli par le Village d'Eva qui se trouve distingué. L'association, qui lutte en faveur des droits mais aussi de l'accompagnement des enfants et de la lutte contre l'oisiveté, compte plus de 86 membres, 5.000 sympathisants et 3 contrats civiques. Anniversaire des droits des enfants sur la place de la République en 2014

L'événement pour l'anniversaire des droits des enfants en 2014

Cette remise de prix est enfin l'occasion de rappeler les droits fondamentaux des enfants contenus dans la convention internationale :

**Les droits civils:**

- le droit à la vie
- le droit d'avoir un nom et une nationalité
- le droit à la vie privée
- le droit d'accéder à la justice
- le droit à la protection des enfants handicapés
- le droit à la non-discrimination

**Les droits économiques:**

- le droit à un niveau de vie suffisant
- le droit à la protection contre l'exploitation au travail (le travail forcé)
- le droit à la sécurité sociale

**Les droits politiques:**

- le droit d'avoir des opinions et de les exprimer (liberté d'association et de réunion, liberté d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion)
- le droit à la protection contre les mauvais traitements (mauvais traitements et torture)
- le droit à la protection contre la privation des libertés
- le droit à la protection contre la séparation d'avec les parents
- La chorale du collège de Mgombani chante les droits des enfants
- La chorale du collège de Mgombani chantait les droits des enfants

**Les droits sociaux:**

- le droit d'être nourri et soigné par des médecins
- le droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation (notamment l'exploitation sexuelle), l'enlèvement et la drogue
- le droit à la protection en cas de guerre (interdiction d'être soldat avant 15 ans)

**Les droits culturels:**

- le droit d'être éduqué (l'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire pour tous)
- le droit à une information appropriée
- le droit aux loisirs (jeux, culture, activités artistiques).

RR

**Météo**

# Le mois d'octobre le plus chaud de l'histoire, à Mayotte et sur la planète entière

A quelques jours de l'ouverture de la conférence mondiale sur le climat à Paris, les records de températures sont battus en de nombreux points du globe. Mayotte n'échappe pas au mouvement général.

Le mois d'octobre a été anormalement chaud et il est difficilement d'écrire «exceptionnellement» chaud tant les records de températures s'enchaînent. Ce mercredi l'agence américaine océanique et atmosphérique (NOAA) annonçait que depuis 1880 et le début des relevés météo, jamais les températures pour un mois d'octobre n'avaient été aussi élevées. Sur les 10 premiers mois de l'année 2015, seuls janvier et avril n'ont pas enregistré de record. Résultat, les dix premiers mois de 2015 constituent la période la plus chaude depuis 1880, battant le précédent record, établi l'an dernier, de 0,12°.

Comparé à la moyenne établie pour tout le 20e siècle, la température des terres et à la surface des océans a été supérieure de 0,86°.

## Des matinées très chaudes à Mayotte

Ces températures élevées épargnent néanmoins quelques points du globe : certaines parties de l'Amérique du Sud, de l'Europe de l'Est et de la Russie sous restaient sous la moyenne, mais l'Australie a connu son mois d'octobre le plus chaud depuis 1910, les Etats-Unis depuis 1963. L'Afrique n'avait jamais connu de tels pics pour un mois d'octobre depuis le début des relevés de tem-

pératures.

Logiquement, le constat est le même dans notre département. «Il s'agit effectivement du mois d'octobre le plus chaud jamais enregistré à Mayotte», confirme Bertrand Lavie, délégué Météo France à Pamandzi. Deux stations de Météo France permettent de s'en rendre compte particulièrement pour les températures du matin. A Mtsamboro, les minimales ont été en moyenne de 24,2° contre 22,1° pour les moyennes. Les températures maximales enregistrées sont montées à 30,8° contre une moyenne à 30,2°.

A Pamandzi, la station météo la plus ancienne de Mayotte, les températures du petit matin ont grimpé à 24,4° (23,1° pour les moyennes) et les maximales ont atteint 31,1° pour des moyennes à 29,5°.

Météo France avait prévenu de cette situation anormale dans son premier bulletin trimestriel publié il y a quelques semaines.

Le courant chaud El Nino est évidemment responsable d'une partie du phénomène. Il est particulièrement fort cette année et il contribue à cette température élevée des océans. L'impact des activités humaines est également, plus que jamais en question alors que la COP21 doit débuter au Bourget, au nord de Paris, le 30 novembre. Cette conférence sous l'égide de l'ONU vise à faire adopter par 195 pays, un accord mondial pour limiter le réchauffement de la planète à 2°C par rapport à l'ère pré-industrielle.

RR